



COMPTE-RENDU
RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF
27 janvier 2023 salle du Conseil municipal

Présent(e)s :

Elu(e)s : Serge DEUILHÉ, Maire de Saint-Lys, Catherine LOUIT, Adjointe déléguée au dialogue citoyen, à la jeunesse et l'enfance, à l'animation de la vie sociale et à la communication

Agent : Médély OBERTI, Collaboratrice de cabinet chargée de la communication

Citoyen(ne)s : Thierry LAFOURCADE, Virginie RAULT, Malika THOVELLES, Jean-Christophe VERDIER, Michelle DEHOVE, Perny DIEUDONNE, Thierry RASPAUD

Excusé(e)s : Anne BOTTERO, Olivier DERANCHIN

En début de séance, Monsieur le Maire et Madame Louit effectuent un rappel du contexte relatif à la création du Comité consultatif et souhaitent la bienvenue aux nouveaux membres. Un rappel rapide des éléments abordés lors de la réunion d'investiture le 30 novembre dernier est partagé, notamment les étapes du plan de concertation détaillés dans le diaporama de présentation.

Réflexion sur les thèmes de travail :

A l'issue de la première réunion, les membres du comité se sont donnés pour objectif de réfléchir aux thématiques pour lesquelles le comité consultatif pourrait être mobilisé, dans une logique d'intérêt général.

Thèmes partagés :

- Musée de Saint-Lys radio : un des membres du comité consultatif professeur de physique chimie est particulièrement intéressé à titre personnel à la valorisation du patrimoine historique de ce musée. Monsieur le Maire précise que plusieurs instances déjà définies ont été créés dans le cadre de la réalisation de ce projet qui est porté par la municipalité en partenariat étroit avec les anciens salariés de cette radio, membres de l'Amicale de Saint-Lys Radio.

- La communication auprès des Saint-Lysiennes et des Saint-Lysiennes : une participante propose de travailler à l'amélioration de la communication de la Ville afin de permettre un accès facilité aux informations locales. Proposition de réaliser sondage auprès de la population sur la visibilité des informations au sein de l'espace public mais également d'identifier les besoins en termes de communication numérique (réseaux sociaux, site internet, sites extérieurs tels que la plateforme illiwap).

- Le verdissement de la Ville et plus particulièrement des écoles : Monsieur le Maire précise que des groupes de travail ont été créés à l'initiative de la municipalité sur cette thématique. Ils sont composés des divers acteurs directement concernés par le projet de végétalisation des cours d'école : directrices, instituteurs et institutrices, représentants des parents d'élèves, élus et services municipaux. Ce travail est au cœur des projets en faveur de la transition écologique portés par la municipalité. [Reste la possibilité de travailler sur le verdissement au sein du territoire communal.](#)
- Bourg-centre : un membre du comité consultatif sollicite des précisions sur le projet de réaménagement du centre-ville de Saint-Lys. Dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, la Région Occitanie a développé un partenariat avec la Ville de Saint-Lys afin de renforcer l'attractivité du cœur de bastide, comprenant la requalification des espaces autour de la Halle et de la place de la Liberté (circulation/végétalisation/stationnement/matérialité...). Le document est consultable sur le site de la mairie www.saint-lys.fr. Des ateliers de concertation avec les Saint-Lysiens seront mis en place dans le cadre de la réalisation de ce projet. [Le comité consultatif sera convié aux réflexions menées dans le cadre de ces ateliers.](#)
- Développement des pistes cyclables à Saint-Lys : Monsieur le Maire précise que l'amélioration des déplacements et des espaces publics en privilégiant les modes doux (piétons, vélo) est également un axe fort de la municipalité qui reçoit les propriétaires habitant les routes de Saint-Clar et de Lamasquère dans le cadre du projet d'aménagement de cheminements doux sécurisés le long des RD19 & RD 53. De plus, Saint-Lys travaille en partenariat avec le Muretain Agglo qui a établi un schéma directeur des pistes cyclables. Enfin, plusieurs ateliers de concertation ont été tenus par le Conseil départemental dans le cadre du Réseau Express Vélo, dont le REV 8 qui relie Saint-Lys à Plaisance-du-Touch via Fonsorbes. [Le comité consultatif est invité à participer à la réunion publique le 23 mars 2023 19H30La c salle de la Gravette.](#)
- L'ouverture de voies douces et de chemins pour VTT dans une logique de développement du tourisme : un travail sur le balisage et l'identification des chemins de randonnée pourrait être réalisé en lien avec le Muretain Agglo.
- Recyclage des déchets : un participant identifie des améliorations sur lesquelles le comité consultatif pourrait être amené à travailler : la création de points d'apports volontaires (PAV) qui sont jugés comme non facilitant pour le consommateur, la suppression de l'usage de sacs plastiques au sein des poubelles de tri et les difficultés de sacs éventrés, la sensibilisation au tri et la lutte contre les incivilités, la question du déchet vert aujourd'hui à porter dans les déchetteries, etc. [La compétence est aujourd'hui déléguée au Muretain Agglo, un lien peut être réalisé avec les services intercommunaux sur cette thématique.](#)
- Café associatif : [cette thématique ne peut être retenue au regard du caractère privé de cette association dans un cadre juridique particulier.](#)
- Cartographie interactive : une participante propose de travailler sur la réalisation d'une carte qui rassemble un certain nombre d'informations : infrastructures publiques et/ou privées, informations utiles telles que les PAV, les arrêts de bus, ou autre.

Enfin, une participante identifie un besoin de cadrage de ces pistes de travail : quels sont les moyens d'action ? Ces points seront abordés lors de la réalisation du plan de concertation.

Signature de la charte du dialogue citoyen :

Comme indiqué lors de la précédente réunion, la charte du dialogue citoyen permet de définir les principes de travail et d'échange dans le respect de chacun. Elle a été adoptée par délibération au Conseil municipal du 19 décembre 2022 et a été transmise à chaque membre pour signature.

Il est demandé aux membres du comité de s'engager à respecter cette charte par la signature de ce document.

Prochaines étapes :

Le comité consultatif décide des actions suivantes :

- 1- Faciliter les échanges entre les membres : l'échange des adresses mails des membres du comité consultatif est retenu par le comité. La mairie se rapprochera de chaque membre afin de s'assurer de son accord.
L
- 2- Création d'un sondage : afin de retenir collectivement un ou deux projets sur lequel le comité consultatif travaillera dans un premier temps, la mairie transmettra un sondage aux personnes présentes et excusées, comportant les thématiques ci-dessus citées.
- 3- Programmation d'une nouvelle réunion en mars prochain : réunion arrêtée le **mardi 21 mars à 19h, salle du Conseil municipal.**